Décembre 2011

Implantation d'un parc éolien

Commune de Guiscard

Département de l'Oise (60)

PARC EOLIEN DE GUISCARD

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Construction de cinq éoliennes et d'un poste de livraison

MSE La Tombelle

MAÎTRE D'OUVRAGE
MSE La Tombelle
Tour de Lille, Boulevard de Turin
59777 LILLE

Gilles BORDERIOUX
Humbert DI LEGGE

ARCHITECTE
Cabinet Borderioux – Di Legge
17 bis rue Richard Lenoir
75011 PARIS

GEOMETRE
Cabinet Chollet-Leduc
19 Boulevard Léon Blum
02100 SAINT QUENTIN

BORDERIOUX-DI LEGGE
S.A.R.L. D'ARCHITECTURE

01 - Formulaire de demande de permis de construire

02 - Complément au formulaire
- 3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

03 - Certificat d'immatriculation de la société MSE LE CHAMP VERT - Kbis

04 - Attestation d'assurance

05 - Attestation d'inscription au Tableau de l'Ordre des Architectes de M. EUDES Romain

06 - Attestations d'autorisation des propriétaires

07 - Relevés de propriété

08 - Notice de sécurité et d'accessibilité

09 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet - PC 04

10 - Nomenclature des plans joints

MSE La Tombelle

01 - Formulaire de demande de permis de construire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Demande de

☐ Permis d'aménager

comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

☒ Permis de construire

comprenant ou non des démolitions

cerfa
N° 13409*01

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406 01

* **Informations nécessaires à l'instruction du permis**
• **Informations nécessaires au calcul des impositions**
◆ **Informations nécessaires en application de l'article R. 431-34 du code de l'urbanisme**

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...)
- Vous réalisez une nouvelle construction
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante
- Votre projet d'aménagement ou de construction comprend des démolitions

Pour savoir précisément à quelle formalité sont soumis vos travaux et aménagements, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA ___ Dpt ___ Commune ___ Année ___ N° de dossier ___

La présente demande a été reçue à la mairie

le ___ *Cachet de la mairie et signature du receveur*

Dossier transmis : ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National

* 1 - Identité du ou des demandeurs

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme
Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.
Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : MSE La Tombelle Raison sociale : SNC MSE La Tombelle

N° SIRET : 4 8 0 1 4 1 9 3 6 0 0 0 3 3 Catégorie juridique : 7 1 1 2

Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☒

Nom : BROY Prénom : Christian

2 - Coordonnées du demandeur

* **Adresse :** Numéro : _____ Voie : Tour de lille - Boulevard de Tuin

Lieu-dit : _____ Localité : Lille

Code postal : 5 9 7 7 7 BP : ___ Cedex : ___

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : ___ BP : ___ Cedex ___

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : ___ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ___

☐ **J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :** _____ @ _____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

*** 3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)**

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : voir Tableau de localisation des terrains 3.1

Lieu-dit : _____ Localité : GUISCARD

Code postal : 6 0 6 4 0 BP : ___ Cedex : ___

Références cadastrales : section et numéro[1] (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer les premières ci-dessous et les suivantes sur une feuille séparée) : ZI 01 , ZI 15 , ZI 20 , ZI 25

Superficie du (ou des) terrain(s) (en m²) : 21400m² , 25340m² , 142400m² , 20700m², Total : 209840m²

3.2 - Situation juridique du terrain *(ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)*

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : _____

3.3 - Terrain issu d'une division de propriété

Si votre terrain est issu de la division d'une propriété bâtie effectuée il y a moins de 10 ans, demandez à la mairie si le plan local d'urbanisme comporte une règle limitant vos droits à construire, instituée antérieurement à la date de la division. Si cette règle existe, le vendeur doit vous avoir remis une attestation indiquant la surface des constructions déjà établies sur l'autre partie du terrain.

Indiquez cette surface (en m²) : _____ et la superficie du terrain avant division (en m²) : _____

ou joignez à votre demande une copie de l'attestation

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

*** 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés** (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- ☐ Lotissement
- ☐ Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- ☐ Terrain de camping
- ☐ Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- ☐ Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- ☐ Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- ☐ Aménagement d'un golf
- ☐ Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
  - Contenance (nombre d'unités) : _____
- ☐ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
  - Superficie (en m²) : _____
  - Profondeur (pour les affouillements) : _____
  - Hauteur (pour les exhaussements) : _____

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé [1] :

- ☐ Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- ☐ Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans un secteur sauvegardé [1] :

- ☐ Création d'une voie
- ☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- ☐ Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle [1] :

- ☐ Création d'un espace public

1 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

* Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m ²) : _____

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

* Nombre maximum de lots projetés : _____

* Surface hors œuvre nette (SHON) maximale envisagée (en m ²) : _____

* Si votre projet de lotissement se situe dans une commune non dotée de plan local d'urbanisme (PLU) ou d'un document en tenant lieu (plan d'occupation des sols, plan de sauvegarde et de mise en valeur, plan d'aménagement de zone), indiquez la surface hors œuvre brute (SHOB) maximale envisagée (en m ²) _____

* Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- ☐ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- ☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- ☐ La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

* Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui ☐ Non ☐

si oui, quelle garantie sera utilisée ?

consignation en compte bloqué ☐ **ou** garantie financière d'achèvement des travaux ☐

joindre la convention

* Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui ☐ Non ☐

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

* Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : _____

* Nombre maximal de personnes accueillies : _____

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : _____

Surface hors œuvre nette (SHON) prévue, réservée aux HLL : _____

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

_____

_____

* Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte

* Vous avez eu recours à un architecte : Oui ☒ Non ☐

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : SARL BORDERIOUX DI LEGGE Prénom :

Numéro : 17 bis Voie : rue Richard Lenoir

Lieu-dit : Localité : PARIS

Code postal : 7 5 0 1 1 BP : Cedex :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : SO 4714

Conseil Régional de : Ile de France

Téléphone : 0 1 4 3 6 7 4 6 7 5 **ou** Télécopie : 0 1 4 3 6 7 4 6 7 5 **ou**

Adresse électronique : bdlarch @ wanadoo.fr

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :	Cachet de l'architecte : BORDERIOUX-DI LEGGE S.A.R.L. D'ARCHITECTURE

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous [2] :

☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé

☒ Nouvelle construction

☐ Travaux sur construction existante

☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

* Courte description de votre projet ou de vos travaux :

le projet consiste à construire un parc éolien de 5 éoliennes et 1 poste de livraison électrique .
un poste de transformation électrique semi enterré est adjoint à chaque éolienne .

* 5.3 - Surface hors œuvre brute (SHOB)

Si votre projet de construction se situe dans une commune non dotée de plan local d'urbanisme (PLU) ou d'un document en tenant lieu (plan d'occupation des sols, plan de sauvegarde et de mise en valeur, plan d'aménagement de zone), indiquez la surface hors œuvre brute (SHOB) totale du projet

SHOB des travaux de construction (en m²) : 41,14m²

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :
- Une construction à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher hors œuvre nette n'excède pas 170 m² ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher hors œuvre nette, cumulée à la surface existante, n'exède pas 170 m² ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher hors œuvre brute n'excède pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 m et dont la surface de plancher hors œuvre brute n'excède pas 2000 m².

5.4 - Informations complémentaires

• **Nombre total de logements créés :** ___ dont individuels : ___ dont collectifs : ___

• **Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :**

Logement Locatif Social ___ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) ___ Prêt à taux zéro ___

☐ Autres financements : _____

◆ **Mode d'utilisation principale des logements :**

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location ☐

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale ☐ Résidence secondaire ☐

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin ☐

☐ Autres annexes à l'habitation : _____

• **Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :**

Résidence pour personnes âgées ☐ Résidence pour étudiants ☐ Résidence de tourisme ☐

Résidence hôtelière à vocation sociale ☐ Résidence sociale ☐ Résidence pour personnes handicapées ☐

☐ Autres, précisez : _____

◆ **Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :** _____

◆ **Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :**

1 pièce ___ 2 pièces ___ 3 pièces ___ 4 pièces ___ 5 pièces ___ 6 pièces et plus ___

◆ **Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :** ___

• **Indiquez si vos travaux comprennent notamment :**

Extension ☐ **Surélévation** ☐ **Création de niveaux supplémentaires** ☐

5.5 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : _____

* 5.6 - Destination des constructions et tableau des surfaces

surfaces hors œuvre nettes [3] (SHON) en m²

Destinations	SHON existantes avant travaux (A)	SHON construites (B)	SHON créées par transformation de SHOB en SHON [4] (C)	SHON créées par changement de destination [5] (D)	SHON démolies ou transformée en SHOB [6] (E)	SHON supprimées par changement de destination [5] (F)	SHON totales = A+B+C+D-E-F
5.6.1 - Habitation							
5.6.2 - Hébergement hôtelier							
5.6.3 - Bureaux							
5.6.4 - Commerce							
5.6.5 - Artisanat [7]							
5.6.6 - Industrie		41,14					41,14
5.6.7 - Exploitation agricole ou forestière							
5.6.8 - Entrepôt							
5.6.9 - Service public ou d'intérêt collectif							
5.6.10 - SHON Totales (m²)		41,14					41,14

◆ **5.7 - Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :** Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale ☐

Ouvrage spécial ☒ Santé ☐ Culture et loisir ☐

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.
La Surface Hors Œuvre Brute (SHOB) d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction, calculée à partir du nu extérieur des murs de façade, y compris les combles et les sous-sols non aménageables, les balcons, les loggias, les toitures-terrasses accessibles. La Surface Hors Œuvre Nette (SHON) est obtenue après déduction de la surface des combles et sous-sols non aménageables, des surfaces non closes, des surfaces de stationnement, des surfaces des bâtiments agricoles, des serres de production (Article R.112-2 du Code de l'urbanisme).
4 Par exemple la transformation d'un garage (qui constitue uniquement de la SHOB) en pièce habitable (qui constitue de la SHON).
5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux (5.6.3) en hôtel (5.6.2) ou la transformation d'une habitation (5.6.1) en commerce (5.6.4).
6 Par exemple la transformation d'une pièce habitable (qui constitue de la SHON) en garage (qui constitue uniquement de la SHOB).
7 L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

*** 5.8 - Stationnement**

Places de stationnement	Avant réalisation du projet	Après réalisation du projet
Nombre de places de stationnement		
Surface hors œuvre brute des aires bâties de stationnement en m²		
Surface de l'emprise au sol des aires non bâties de stationnement en m²		

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement : _____

Nombre de places : _____

Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie (SHOB) : _____ m²

6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : _____

☐ Démolition totale
☐ Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

◆ Nombre de logement démolis : ___

• 7 - Fiscalité de l'urbanisme

7.1 - Tableau des affectations *(Informations complémentaires pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)* [8]

Surfaces hors œuvre nettes (SHON en m²)			
	Surface changeant de destination (création de SHON) (A)	Surface nouvelle hors œuvre nette construite (B)	Totale après travaux = A+B
7.1.1 - Habitation : - Locaux des exploitations agricoles à usage d'habitation des exploitants et du personnel			
- Locaux à usage de résidence principale			
- Locaux à usage de résidence secondaire			
7.1.2 - Locaux à usage des particuliers non utilisables pour l'habitation, ni pour aucune activité économique [9]			
7.1.3 - Locaux des exploitations ou des coopératives agricoles constitutifs de SHON intéressant la production agricole ou une activité annexe à cette production [10]			
7.1.4 - Hôtellerie : - Chambres et dégagements menant aux chambres			
- Autres locaux hôteliers non-affectés à l'hébergement (restaurants, etc…)			
- Habitations légères de loisir			
- Locaux des villages de vacances et des campings			
7.1.5 - Constructions affectées à un service public ou d'utilité publique			

8 En cas d'imprécision, vos locaux seront classés dans la catégorie « autres locaux » soit la 9e catégorie de l'article 1585 D I du code général des impôts
9 Il s'agit de locaux n'entrant pas dans la catégorie « usage principal d'habitation » (cellier en rez-de-chaussée, appentis, remise, bûcher, atelier familial, abri de jardin, abri et local technique de piscine,…) et de locaux non agricoles, non annexés à l'habitation mais de même nature (accueils d'animaux hors élevage, box à chevaux, remise…)
10 Exemple tel que local de vente des produits de l'exploitation situé dans les bâtiments de l'exploitation.

7.2 - Foires et salons

Si votre projet consiste dans la réalisation de sites de foire ou de salons professionnels ou de palais des congrès, veuillez indiquer la surface hors œuvre nette (SHON) :

- des locaux d'exposition : _____ m² - des locaux servant à la tenue de réunions : _____ m²
- des autres locaux (restaurants, bureaux,...) : _____ m²

7.3 - Plafond légal de densité (PLD)

Demandez à la mairie si un plafond légal de densité des constructions est institué dans la commune et si les constructions prévues sur votre terrain dépassent ce plafond. Si oui, indiquez ici la valeur du m² de terrain nu et libre : _____ €

Pour bénéficier le cas échéant de droits acquis, précisez si des constructions existant sur votre terrain avant le 1er avril 1976 ont été démolies : Oui ☐ Non ☐ si oui, indiquez ici la Surface Hors Oeuvre Nette (SHON) démolie (en m²) : _____

7.4 - Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : ☐☐☐☐☐ BP : ☐☐☐ Cedex : ☐☐

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

* 8 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation. [11]

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À LILLE

Le : _____

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.
Vous devrez produire :
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.
Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☒

11 Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :
- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande de permis de construire, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et demander conseil à la mairie ou à la direction départementale de l'équipement..

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Vous devez fournir, selon les cas (se renseigner à la mairie) des dossiers supplémentaires [Art. R. 423-2 b) du code de l'urbanisme]. Vous devez fournir en outre 5 exemplaires supplémentaires des pièces 1 à 3, destinés à la consultation des services techniques compétents.

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
☒ PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒ PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒ PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]*	1 exemplaire par dossier
☒ PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme)*	1 exemplaire par dossier
☒ PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]*	1 exemplaire par dossier

** (cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager)*

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur des travaux exécutés à l'intérieur d'un bâtiment situé dans un secteur sauvegardé ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
☐ PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
☐ PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
☐ PC11. L'étude d'impact [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
☐ PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
☐ PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert agréé certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

02 - Complément au formulaire

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

TYPE	PROPRIETAIRES	ADRESSE OU LIEU-DIT	PARCELLE	SUPERFICIE (EN M²)
Eolienne 1 Guiscard	Mme TEMPLIER Jacqueline M. STERLIN Olivier	Moulins de Capaumont	ZI 1	21 400
Poste de livraison Guiscard				
Eolienne 1 (surplomb) Guiscard	Mme TOURNEUR Thérèse	Moulins de Capaumont	ZI 2	9 700
Eolienne 2 Guiscard	M. STERLIN Renaud	Moulins de Capaumont	ZI 15	25 340
Eolienne 3 Guiscard	M. WOLF Marcel Mme LEROUX Elisabeth	Fontenelles	ZI 20	142 400
Eolienne 4 Guiscard				
Eolienne 5 Guiscard	GFA du Bois Bonnart représenté par M. VAGNIEZ Jean	Moulins de Capaumont	ZI 1	20 700

IMPLANTATION	**209 840**
SURPLOMB	**9 700**

03 - Certificat d’immatriculation de la société MSE La Tombelle

EXTRAIT
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

N° d'identification : 480 141 936 RCS Lille <106072/2008B01925>

25/08/2011-14h53

Immatriculation en date du 12/09/2008

Dénomination Sociale : **MSE LA TOMBELLE**

Forme : Société en nom collectif
Au Capital de : 10.000,00 Euros
APE-NAF (entreprise) : 7112B (information fournie par l'INSEE)
Adresse du Siège Social :
boulevard de Turin
Tour de Lille
59777 Lille

Gérant :
Société Anonyme **MAIA EOLIS**
Demeurant : boulevard de Turin
Tour de Lille
59777 Lille
Réf. immatriculation : 492441704
-- *Représentant permanent* :
Mr BROY Christian
Né(e) le 11/04/1962 *à* 59 CAMBRAI
Nationalité: Française
Adresse : 48 rue du Marais de Joncquoy
59552 Lambres-lez-Douai

Associé :
Société Anonyme **MAIA EOLIS**
Demeurant : boulevard de Turin
Tour de Lille
59777 Lille
Réf. immatriculation : 492441704

Associé :
Société par actions simplifiée **ME PARTICIPATIONS**
Demeurant : Tour de Lille
Boulevard de Turin
59777 Lille
Réf. immatriculation : 493397368 LILLE

Siège social et établissement principal :
boulevard de Turin
Tour de Lille
59777 Lille
Mode d'Exploitation : EXPLOITATION DIRECTE
Origine du fonds : Transfert de siège
Transfert de siège le 27/06/2008
du Greffe de LYON (6901)
Activité : Le développement et l'exploitation d'aérogénérateurs dans la filière des énergies renouvelables
Code APE-NAF : 7112B (information fournie par l'INSEE)
SIRET : 480 141 936 00033

.../...

Etablissement(s) Secondaire(s) Hors Ressort :
RCS AMIENS (80) (Greffe 8002)

Début Activité	: 27/06/2008	*Publicité Légale*	: 18/09/2008
Expiration Société	: 31/12/2103	*Clôture Exercice*	: 31 DECEMBRE

Observations du dossier d'immatriculation :
Mention du 12/09/2008 :
Transfert du siège & de l'établissement principal de LYON (69003) 115 avenue du Maréchal de Saxe - RCS LYON 2004 B 5336 - A compter du 27/06/2008. Actes constitutifs non communiqués. Transfert : Dépôt au Greffe de Lille le 11/09/2008 publié dans la Gazette Nord Pas de Calais du 12 au 18/09/2008 et Affiches Lyonnaises du 15/09/2008.

Pour extrait certifié conforme délivré sur 2 pages.

A Lille, le 25/08/2011 à 14h53
Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE GREFFE

Papier issu de forêts gérées durablement - FSC - Dox Direct (102)

04 - Attestation d’assurance

Votre Assurance

▸ RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE

SA MAIA EOLIS
TOUR DE LILLE
19 IEME ETAGE
BOULEVARD DE TURIN
59777 EURALILLE FR

ATTESTATION

COURTIER

AON FRANCE
RESIDENCE LE COMMODORE
24 FACADE DE L ESPLANADE
59800 LILLE
Tél : 03 20 15 90 60
Fax : 03 20 15 90 67
Portefeuille : 0311011284

Vos références :
Contrat n° 2899524104
Client n° 0075358920

AXA France IARD, atteste que :

SA MAIA EOLIS
TOUR DE LILLE
19 IEME ETAGE
BOULEVARD DE TURIN
59777 EURALILLE

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 2899524104** ayant pris effet le **01/01/2008**

Le contrat garantit l'exercice de ou des activité (s) suivante(s) :

- Achat / location de terrains pour le propre compte des assurés en vue de la réalisation de parcs éoliens,
- construction d'éoliennes d'une puissance maximale de 5 MGW
- Production d'électricité et vente (exclusivement à EDF).
- Surveillance et Maintenance des éoliennes appartenant aux sociétés du groupe assurées par le présent contrat (cette activité étant exercée par MAIA EOLIS).

Il est précisé au contrat :

- que pour l'acquisition, la construction et l'exploitation des trois parcs éoliens suivants La Solerie, La Sole du moulin vieux et La Saurupt, l'assuré a eu recours à un financement de la Société Générale.
- Qu'est accordée à la Société Générale, la qualité d'assuré additionnel, en sa qualité de propriétaire, jusqu'à épuisement de la dette, de ces trois parcs éoliens, le souscripteur et la banque demeurant tiers entre eux pour les dommages corporels et matériels.

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants:

Nature de la garantie	**Limite en €**	Franchise en € **par sinistre**
1- RC avant livraison des produits ou réception des travaux		
Tous dommages garantis confondus pour toutes les garanties sauf celles visées aux § A, B et C ci-après, sans pouvoir excéder	10.000.000 € par année d'assurance et par parc éolien	Selon la garantie
Les dommages corporels	10.000.000 € par année d'assurance et par parc éolien	NEANT

Les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	5.000 000€ par année d'assurance et par parc éolien	1.000 €
Les dommages immatériels non consécutifs (extension ci-après des conditions particulières)	1.000. 000 € par année d'assurance et par assuré	1.000 €
A/faute inexcusable (article 2.1 des C.G.)	1. 000. 000 € par année d'assurance et par parc éolien	1.000 €
B/Dommages aux biens confiés (article 3.1 des C.G.) Dommages matériels et immatériels confondus	800.000 € par année d'assurance et par parc éolien	1.000 €
C/Atteintes accidentelles à l'environnement (article 3.2 des C.G.) Dommages corporels, matériels et immatériels confondus	750. 000 € par année d'assurance et par parc éolien	3.000 €
2 – RC après livraison des produits ou réception des travaux		
Dommages corporels, matériels et immatériels confondus Dont Dommages immatériels non consécutifs	2.000.000 € par année d'assurance et par parc éolien 1.000.000 € par année d'assurance et par parc éolien	1.000 € 3.000 €
3- Défense (article 5 des C.G.)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Franchise selon la garantie mise en jeu
4- Recours (article 5 des C.G.)	100.000 € par sinistre	

La présente attestation ne préjuge en aucun cas de l'étendue des garanties accordées par le contrat qui demeure le seul document de droit auquel il faut se référer lors de toute mise en cause et cesse d'être valide pour les risques situés à l'étranger, dès lors que l'assurance de ces derniers ne peut être souscrite, conformément à la législation locale, qu'auprès d'assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2011** au **01/01/2012** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS
le 23 février 2011
Pour la société :

05 - Attestation d’inscription au Tableau de l’Ordre des Architectes

en Île-de-France le 1er janvier 2011
l'Ordre des architectes

BORDERIOUX-DI LEGGE
SARL D'ARCHITECTURE
17 BIS RUE RICHARD LENOIR
75011 PARIS

Attestation d'inscription

Je soussignée, Isabelle Latappy, Secrétaire du Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, atteste que la SARL d'architecture :

BORDERIOUX-DI LEGGE

ayant pour Gérant(s) : HUMBERT DI LEGGE

et dont l'établissement principal est situé :

17 BIS RUE RICHARD LENOIR
75011 PARIS

est inscrite ou réinscrite au Tableau régional de l'Ordre des architectes de la circonscription d'Île-de-France sous le n° national **S04714** depuis le **09/01/2001**.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

CIRCONSCRIPTION D'ILE DE FRANCE
ORDRE DES ARCHITECTES
CONSEIL REGIONAL

La Secrétaire,
Isabelle Latappy

Je soussigné, Humbert Di Legge
Gérant de la SARL d'architecture et d'urbanisme
Borderioux – Di Legge
Atteste sur l'honneur, que la présente copie
Est conforme à l'original

Conseil régional
de l'Ordre des architectes
d'Île-de-France
Les Récollets
148 rue du faubourg Saint-Martin
75010 Paris
tél 01 53 26 10 60
fax 01 53 26 10 61
croaif@architectes-idf.org
www.architectes-idf.org

IMPORTANT :
- Cette attestation est établie en fonction des informations transmises par l'intéressé(e) à la date de son édition. La validité de ces informations peut être vérifiée sur l'annuaire internet consultable depuis le site du Conseil régional : www.architectes-idf.org.
- Une attestation d'assurance est jointe, dans tous les cas, au contrat passé entre le maître de l'ouvrage et l'architecte ou, le cas échéant, son employeur (art. 16 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

06 - Attestations d’autorisation

Maïa Eolis

Tour de Lille (19ème étage)
Bd de Turin - 59777 LILLE
Téléphone : 03.20.214.214
Télécopie : 03.20.131.231

PROJET DE PARC EOLIEN
sur la Commune de :
GUISCARD

ATTESTATION D'AUTORISATION

Je soussigné,

Mme TEMPLIER Jacqueline

M. GERLIN Olivier

Déclare autoriser la société MAIA EOLIS (ou toute autre société désignée par MAIA EOLIS) sise Tour de Lille, 19ème, Boulevard de Turin, 59 777 LILLE, représentée par Monsieur Christian BROY, à réaliser les ouvrages et travaux relatifs à la demande de permis de construire, se rapportant au projet d'implantation d'un parc éolien, sur la (les) parcelle(s) ci-après dont je suis propriétaire :

Parcelle 1 Section Zi Commune de Guiscard

La présente attestation est délivrée conformément aux dispositions de l'article R421.1 du code de l'urbanisme, la société MAIA EOLIS n'étant pas le propriétaire de la (ou les dites) parcelle(s).

Fait à Guiscard
Le 22/06/2011

Pour le(s) propriétaire(s):

O. Gerlin

Lu et approuvé
O. Gerlin

Maïa Eolis

Tour de Lille (19ème étage)
Bd de Turin - 59777 LILLE
Téléphone : 03.20.214.214
Télécopie : 03.20.131.231

PROJET DE PARC EOLIEN
sur la Commune de :
GUISCARD

ATTESTATION D'AUTORISATION

Je soussigné,

Mme DEFOSSE

Déclare autoriser la société MAIA EOLIS (ou toute autre société désignée par MAIA EOLIS) sise Tour de Lille, 19ème, Boulevard de Turin, 59 777 LILLE, représentée par Monsieur Christian BROY, à réaliser les ouvrages et travaux relatifs à la demande de permis de construire, se rapportant au projet d'implantation d'un parc éolien, sur la (les) parcelle(s) ci-après dont je suis propriétaire :

Parcelle 2 Section Zi Commune de GUISCARD

La présente attestation est délivrée conformément aux dispositions de l'article R421.1 du code de l'urbanisme, la société MAIA EOLIS n'étant pas le propriétaire de la (ou les dites) parcelle(s).

Fait à GUISCARD

Le 22/06/2011

Pour le(s) propriétaire(s):

Défossé

Maïa Eolis

Tour de Lille (19ème étage)
Bd de Turin - 59777 LILLE
Téléphone : 03.20.214.214
Télécopie : 03.20.131.231

PROJET DE PARC EOLIEN
sur la Commune de :
GUISCARD (60)

ATTESTATION D'AUTORISATION

Je soussigné,

M. Renaud STERLIN

Déclare autoriser la société MAIA EOLIS (ou toute autre société désignée par MAIA EOLIS) sise Tour de Lille, 19ème, Boulevard de Turin, 59 777 LILLE, représentée par Monsieur Christian BROY, à réaliser les ouvrages et travaux relatifs à la demande de permis de construire, se rapportant au projet d'implantation d'un parc éolien, sur la (les) parcelle(s) ci-après dont je suis propriétaire :

Parcelle 15 Section Zi Commune de GUISCARD

La présente attestation est délivrée conformément aux dispositions de l'article R421.1 du code de l'urbanisme, la société MAIA EOLIS n'étant pas le propriétaire de la (ou les dites) parcelle(s).

Fait à GUISCARD

Le 24/06/2011

Pour le(s) propriétaire(s):

R. Sterl

Tour de Lille (19ème étage)
Bd de Turin - 59777 LILLE
Téléphone : 03.20.214.214
Télécopie : 03.20.131.231

PROJET DE PARC EOLIEN
sur la Commune de :
Guiscard

ATTESTATION D'AUTORISATION

Je soussigné,

M. Wolf Marcel et Mme Leroux Elisabeth (Ep. Wolf)
316 rue Montplaisir
60640 BERLANCOURT

Déclare autoriser la société MAIA EOLIS (ou toute autre société désignée par MAIA EOLIS) sise Tour de Lille, 19ème, Boulevard de Turin, 59 777 LILLE, représentée par Monsieur Christian BROY, à réaliser les ouvrages et travaux relatifs à la demande de permis de construire, se rapportant au projet d'implantation d'un parc éolien, sur la (les) parcelle(s) ci-après dont je suis propriétaire et autorise la société à installer l'éolienne à une distance inférieure à la limite séparative prévue dans les articles R111-18 et 19 du code de l'urbanisme pour une construction:

Parcelle 20 Section ZI Commune de GUISCARD

La présente attestation est délivrée conformément aux dispositions de l'article R421.1 et R423.1 du code de l'urbanisme, la société MAIA EOLIS n'étant pas le propriétaire de la (ou les dites) parcelle(s).

Fait à Berlancourt

Le 29/06/2011

Pour le(s) propriétaire(s):

Maïa Eolis

Tour de Lille (19ème étage)
Bd de Turin - 59777 LILLE
Téléphone : 03.20.214.214
Télécopie : 03.20.131.231

PROJET DE PARC EOLIEN
sur la Commune de :
_GUISCARD_____

ATTESTATION D'AUTORISATION

Je soussigné,

Monsieur Jean-Michel VAGNIEZ, gérant du GFA du Bois Bonnart
678 rue Marcel Poulin – 60640 GUISCARD

Déclare autoriser la société MAIA EOLIS (ou toute autre société désignée par MAIA EOLIS) sise Tour de Lille, 19ème, Boulevard de Turin, 59 777 LILLE, représentée par Monsieur Christian BROY, à réaliser les ouvrages et travaux relatifs à la demande de permis de construire, se rapportant au projet d'implantation d'un parc éolien, sur la (les) parcelle(s) ci-après dont je suis propriétaire.
L'autorisation prendra effet suite à la signature du bail entre les parties

Parcelle 25 Section ZI Commune de GUISCARD

La présente attestation est délivrée conformément aux dispositions de l'article R421.1 et R423.1 du code de l'urbanisme, la société MAIA EOLIS n'étant pas le propriétaire de la (ou les dites) parcelle(s).

Fait à Guiscard

Le 29/07/2011

Pour le(s) propriétaire(s):

07 - Relevés de propriété

ANNEE DE MAJ	2010	DEP DIR	60 0	COM	291 GUISCARD	ROLE	A	RELEVE DE PROPRIETE	NUMERO COMMUNAL	T00068

usufruitier MBH3GV MME TEMPLIER/JACQUELINE MARIE SIMONE
RES LE CLOS ST JACQUES APT B 8 108 AV JEAN BOUIN 60400 NOYON
nu propriétaire MBHLT9 M STERLIN/OLIVIER DANIEL GHISLAIN
BUCHOIRE VC FERME DU MOULIN 60640 GUISCARD

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION															LIVRE FONCIER
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
09	ZI	1		MOULINS DE CAPAUMONT	B048		1						2 14 00								
								A	J	T	02		1 07 00	90,52	D	TA		90,52	100		
															R	TA		90,52	100		
															C	TA		18,1	20		
															GC	TA		18,1	20		
								A	K	T	03		1 07 00	74,34	D	TA		74,34	100		
															R	TA		74,34	100		
															C	TA		14,87	20		
															GC	TA		14,87	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ	2010	DEP DIR	60 0	COM	291 GUISCARD	ROLE	A	RELEVE DE PROPRIETE	NUMERO COMMUNAL	T00065

Propriétaire MBHDCC MME TOURNEUR/THERESE MARIE ANNE
FERME DU MOULIN 60640 GUISCARD

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION															LIVRE FONCIER
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FF/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
09	ZI	2		MOULINS DE CAPAUMONT	B048		1						97 00								
								A	J	T	02		48 50	41,03	D	TA		41,03	100		
															R	TA		41,03	100		
															C	TA		8,21	20		
															GC	TA		8,21	20		
								A	K	T	03		48 50	33,69	D	TA		33,69	100		
															R	TA		33,69	100		
															C	TA		6,74	20		
															GC	TA		6,74	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ	2010	DEP DIR	60 0	COM	291 GUISCARD	ROLE	A	RELEVE DE PROPRIETE	NUMERO COMMUNAL	S00039

Propriétaire MBJPRG M STERLIN/RENAUD PIERRE GHISLAIN
301 RUE DU BRULE 60640 GUISCARD

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION															LIVRE FONCIER
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
82	ZI	15		MOULINS DE CAPAUMONT	B048		1	A		T	03		2 53 40	176,08	D	TA		176,08	100		
															R	TA		176,08	100		
															C	TA		35,22	20		
															GC	TA		35,22	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ	2010	DEP DIR	60 0	COM	291 GUISCARD	ROLE	A	RELEVE DE PROPRIETE	NUMERO COMMUNAL	W00008

Propriétaire/Indivision MBJSZH M WOLF/MARCEL HENRI FREDERIC
316 RUE MONTPLAISIR 60640 BERLANCOURT
Propriétaire/Indivision MBMDL7 MME LEROUX/ELISABETH BERNADETTE MARIE MARGUERITE
316 RUE MONTPLAISIR 60640 BERLANCOURT

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION															LIVRE FONCIER
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
02	ZI	20		FONTENELLES	B033		1	A		T	03		14 24 00	989,51	D	TA		989,51	100		
															R	TA		989,51	100		
															C	TA		197,9	20		
															GC	TA		197,9	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ	2010	DEP DIR	60 0	COM	291 GUISCARD	ROLE	A	RELEVE DE PROPRIETE	NUMERO COMMUNAL	+00082

Propriétaire PBBTSL GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU BOIS BONNARD
PAR M VAGNIEZ JEAN MICHEL 678 RUE MARCEL POULIN 60640 GUISCARD
gérant,mandataire,gestionnaire MBHB6K M VAGNIEZ/JEAN MICHEL
678 RUE MARCEL POULIN 60640 GUISCARD

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION														LIVRE FONCIER
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
98	ZI	25		LES PLANTS	B058		1	A		T	03		2 07 00	143,83	D	TA		143,83	100		
															R	TA		143,83	100		
															C	TA		28,77	20		
															GC	TA		28,77	20		

Source : Direction Generale des Finances Publiques page : 1

08 - Notice de sécurité et d'accessibilité

1) NOTICE DE SECURITE

a. Présentation

L'opération consiste en la création d'un parc éolien sur la commune de GUISCARD.

b. Réglementation applicable

Code du travail, règlement d'hygiène et de sécurité (Décrets n°92-332 et 92-333 du 31/03/1992 – Arrêté du 05/08/1992). Toutes les dispositions relatives à cette réglementation seront respectées.

1) NOTICE D'ACCESSIBILITE

Engagements des Maîtres d'Oeuvre et d'Ouvrage

Nous soussignons, **M. BROY Christian, représentant du gérant de la société MSE LA TOMBELLE**, et **M. BORDERIOUX Gilles, Architecte DPLG**, co-auteurs de cette notice :

- les éoliennes ne sont pas accessibles au public. En effet, l'accès est réservé exclusivement à quelques personnes qualifiées pour la maintenance.

Néanmoins, nous certifions que l'effectif du personnel sera inférieur au seuil de 19 personnes ainsi les lieux réservés au travail ne sont pas assujettis aux dispositions relatives aux personnes handicapées sur les lieux de travail (Article 235 318).

BORDERIOUX-DI LEGGE
S.A.R.L. D'ARCHITECTURE

09 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet – PC 04

1) ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

a. Description géographique du site

Le site du projet éolien se trouve en bordure du Plateau Picard, dans un paysage agricole, caractérisé par des villages accompagnés de leur couronne herbagère.

Il se localise sur la commune de Guiscard, au Nord-Est du département de l'Oise (60) en limite avec le département de la Somme (80), et le département de l'Aisne (02). La commune de Guiscard se situe à équidistance entre les villes de Ham à 10 kilomètres au Nord et Noyon à 10 kilomètres au Sud.

b. Description par rapport à l'agglomération

Le réseau urbain se caractérise par la présence de plusieurs villes d'importance régionale : Beauvais et Compiègne au Sud-Ouest, Amiens au Nord-Est et Saint Quentin au Nord-Est.

Le Sud du département de l'Oise accueille une urbanisation importante influencée par la région parisienne, alors que le Nord du département est beaucoup plus rural.

c. Description par rapport aux voies d'accès

La Route départementale RD 932, qui passe à l'Ouest du projet permet de rejoindre Noyon ou Ham via Guiscard. Avec son tracé assezrectiligne, c'est l'axe de référence fortement emprunté localement. Il permet de découvrir le paysage de l'interfluve des monts du Noyonnais, en passant de la vallée de la Somme à la vallée de l'Oise, ce qui offre plusieurs points de vue sur le site d'étude.

La Route départementale 937 rejoint Chauny à Ham, en passant par Flavy-le-Martel. Le tracé offre des vues ouvertes sur le site d'étude, entre Ham et Cugny.

Enfin, la Route nationale 32 rejoint de Chauny à Noyon, en passant au Sud des monts du Noyonnais. Les éventuelles vues sur le site d'étude sont ici fortement réduites par la barrière visuelle des monts et des boisements associés.

Ce réseau routier, très rectiligne, forme un triangle autour du site d'implantation.

Le reste du territoire est desservi par un réseau de petites routes qui se rattachent davantage à l'image rurale du paysage et offre de nombreux points de découverte du territoire. On peut toutefois distinguer les voies départementales qui relient les différents bourgs, des voies communales de gabarit moindre qui desservent les hameaux ou habitations isolées.

Les terrains du projet, localisés à l'Ouest de la RD 130 et au Nord de la RD 128, sont accessibles à partir de ces voies, par une multitude de chemins ruraux qui sillonnent l'ensemble du secteur d'étude.

d. Description des constructions existantes

Au niveau de l'aire d'étude immédiate (500 mètres), il n'existe aucune habitation. Localement, le territoire étudié est constitué de plusieurs bourgs ruraux, accompagnés de petits hameaux et d'habitations isolées, toutes situées à une distance minimale de 700m de la zone du projet.

e. Description de la végétation et des éléments paysagers existants

Les paysages ruraux du Noyonnais dans lesquels s'inscrit le projet sont très variés, composés de plaines cultivées, de grandes cultures à champs ouverts, avec des poches herbagères, de petites vallées humides au fond boisé, de petits plateaux et buttes calcaires formant des collines et des monts, souvent boisés.

Le Noyonnais se fond au Nord vers le plateau fertile du Cœur du Santerre caractérisé par un paysage rigoureusement plat, beaucoup plus agricole, avec principalement des grandes cultures à champs ouverts, que l'on nomme les openfields, qui dégagent un horizon uniforme, ponctué de temps à autre par un village entouré de sa couronne herbagère.

A l'Est du Noyonnais, dans le département de l'Aisne, se trouve une entité assez large autour de la cuvette de la vallée de l'Oise : le bassin Chaunois. C'est une vaste plaine alluviale dont la forme incurvée lui a valu ce nom de «bassin», au caractère humide et à la topographie adoucie. La rivière dessine d'amples méandres, élargissant ainsi le lit majeur.

Toutes ces unités paysagères composent l'entité dans laquelle se situe le projet à grande échelle.

Le site d'implantation, dans le vallon de la Verse, est en l'occurrence, assez ouvert, de par la prédominance des grandes cultures et son emplacement à l'écart des massifs forestiers.

Les villages entourant le site d'implantation sont quasiment tous accompagnés d'herbages, adaptés au relief et aux situations.

L'habitat n'est pas diffus. Il est très souvent organisé autour d'un noyau central important tel le bourg de Guiscard, parfois resserré. Dans les autres cas, l'habitat se trouve sous forme linéaire, formant des villages-rues serrés.

Dans le Noyonnais, pays de calcaire, le bâti traditionnel utilise la construction en pierre. On trouve plus précisément des moellons et des pierres de taille pour les murs, de l'ardoise sur les toits et de la brique pour ce qui date de la reconstruction.

A Guiscard, le territoire est parsemé de fermes isolées et des hameaux ce qui est une particularité de cette commune.

2) PRÉSENTATION DU PROJET

a. Quel aménagement est prévu pour le terrain ?

Accès aux éoliennes :

- Les chemins d'accès s'appuieront au maximum sur les chemins existants. Ils devront avoir une largeur minimum de 5 mètres afin de permettre le passage des convois exceptionnels. Ces chemins seront renforcés, pour permettre le passage des véhicules quelque soit le temps afin de permettre une maintenance efficace. Leur revêtement sera en pierre concassées et compactées.
- Les plates formes de levage, nécessaires pour le montage des éoliennes, occupent une surface d'environ : 48m x 36m, soit environ 1730 m².
- Le socle de l'éolienne sera recouvert d'un talus de terre. Sa superficie est d'environ 28 x 36m, soit environ 1000 m².

b. Comment sont prévues l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ?

Le projet finale se présente donc avec 5 éoliennes ordonnées selon un tracé rectiligne d'axe Nord-Ouest/Sud-Est accompagnés d'un poste de transformation semi-enterré dans le talus pour chacune d'elles. Un poste de livraison est positionné à proximité de l'éolienne n°1. Les infrastructures du projets occupent des parcelles agricoles.

Le plateau agricole forme un paysage lisible dont les rapports d'échelles sont à même d'accueillir de nouveaux éléments. Il faut noter toutefois la présence de nombreux éléments verticaux qui constituent une référence d'échelles dans le paysage (silos, lignes électriques, château d'eau …).

Un parc éolien de 5 éoliennes est déjà en fonctionnement à 4 kilomètres au Nord du projet, sur les communes voisines de Brouchy (80) et Villeselve (60).

c. Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ?

Le parc éolien se compose de 5 éoliennes. Elles auront une hauteur au moyeu de 80m et un diamètre de rotor de 92,50m. Le mât de chaque éolienne est fixé au sol par une lourde semelle en béton, fondation qui assure l'ancrage et la stabilité de l'éolienne.

« La taille importante des éoliennes et les principes d'implantation rendent illusoires toute tentative de dissimulation des parcs éoliens dans le paysage. Les éoliennes se voient de toute façon dans le paysage, qui deviendra un paysage avec éoliennes. » Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des Parcs Eoliens, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

Les plates-formes ne seront pas clôturées et une végétation particulière sera mise en place au pieds des éoliennes ou le long des chemins d'accès. Le caractère agricole du site d'implantation et l'ouverture des perspectives seront préservés.

Seuls les postes de livraison, feront l'objet d'une intégration particulière.

d. Quels sont les matériaux et les couleurs de construction ?

Les éoliennes :

Les fûts métalliques composant les mâts des éoliennes ainsi que la nacelle et les pales seront de couleur blanche (conformément à la réglementation concernant la circulation des aéronefs).

Le poste de livraison :

Un raccordement électrique est prévu via une ligne enterrée. Un poste de livraison collectera l'électricité par les liaisons inter éoliennes pour une livraison au poste source.

C'est un élément de petite taille : ses dimensions maximales sont de 12,10m x 3,40m. La qualité architecturale de cet élément permettra une bonne insertion paysagère : couleur verte pour être en cohérence avec l'environnement immédiat.

Les postes de transformation :

Ils seront également de couleur verte, afin d'être identifiés aux éoliennes au pied desquelles ils sont positionnés. Ils seront semi-enterrés afin de limiter le nombre de structures annexes perceptibles.

Tous les raccordements électriques seront enterrés, aucun pylône ne sera construit.

e. Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations ?

Il sera prévu d'en-caillouter les plates formes et les chemins lorsque cela n'a pas déjà été fait. En effet, dans ce contexte agricole de culture intensive, la plupart des chemins ont déjà fait l'objet de renforcement.

Il est prévu dans le cadre des mesures d'accompagnement de ce projet de procéder à des plantations de haies permettant de renforcer ou recomposer les linéaires existants.

f. Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement

L'accès aux éoliennes se fera de façon indépendante. Compte tenu des distances d'implantation des éoliennes, il en effet difficile de concevoir une voie de desserte continue pour relier l'ensemble des éoliennes. Le territoire est encore fortement marqué par l'activité agricole et, comme l'analyse nous l'a montré, caractérisé par un parcellaire de grande dimension.

Il en résulte un réseau de chemins de desserte agricole, qui seront largement utilisés. L'accès aux éoliennes se fera donc en priorité par l'intermédiaire de ces chemins existants. Lorsqu'aucun chemin n'existe, les tracés ont été établis en prenant en compte la forme des parcelles de manière à minimiser leurs linéaires et à modifier le moins possible les pratiques agricoles.

BORDERIOUX-DI LEGGE
S.A.R.L. D'ARCHITECTURE

10 - Nomenclature des plans joints

	DESIGNATION	ECHELLE	
01	Plan de situation	1/20 000	PC 01
02	Plan des servitudes	1/20 000	PC 01
03	Vue générale	1/5 000	PC 02
04a	Plan de masse – Eolienne 1	1/1 000	PC 02
04b	Plan de masse – Eolienne 2	1/1 000	PC 02
04c	Plan de masse – Eolienne 3	1/1 000	PC 02
04d	Plan de masse – Eolienne 4	1/1 000	PC 02
04e	Plan de masse – Eolienne 5	1/1 000	PC 02
04f	Plan de masse – Poste de livraison	1/1 000	PC 02
05	Plan des files	1/10 000	PC 03
06a	Coupe – Eolienne 1	1/1 000	PC 03
06b	Coupe – Eolienne 2	1/1 000	PC 03
06c	Coupe – Eolienne 3	1/1 000	PC 03
06d	Coupe – Eolienne 4	1/1 000	PC 03
06e	Coupe – Eolienne 5	1/1 000	PC 03
06f	Coupe – Poste de livraison	1/1 000	PC 03
07a	Elévations / Vue de dessus – Eolienne 1	1/500	PC 05
07b	Elévations / Vue de dessus – Eolienne 2	1/500	PC 05
07c	Elévations / Vue de dessus – Eolienne 3	1/500	PC 05
07d	Elévations / Vue de dessus – Eolienne 4	1/500	PC 05
07e	Elévations / Vue de dessus – Eolienne 5	1/500	PC 05

	DESIGNATION	ECHELLE	
08	Elévations / Vue de dessus – Poste de livraison	1/100	PC 05
09	Elévations / Vue de dessus – Poste de transformation	1/50	PC 05
10	Plan de repérage – Parc éolien	1/20 000	PC 06/07/08
11	Insertions paysagères – Parc éolien		PC 06/07/08
12	Configuration type d'une éolienne		PC 06/07/08
13	Plan de repérage – Poste de livraison	1/5 000	PC 06/07/08
14	Insertions paysagères – Poste de livraison		PC 06/07/08
15	Notice décrivant le terrain et présentant le projet		PC 04
16	Etude d'impact sur l'environnement / Volet paysager		PC 11